



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro V730-2024-00 intitulé :

« Règlement numéro V730-2024-00 décrétant une dépense de 5 584 790 \$ et un emprunt de 5 584 790 \$ pour l'exécution du projet de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée, de bordures et de trottoirs pour le secteur Sainte-Famille »

Je, M^e Patrice de Repentigny, greffier de la Ville de Saint-Rémi certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro V730-2024-00 est de 6981;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 709;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Je déclare :

- ☒ X que le règlement V730-2024-00 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- ☐ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30 avril 2024.

Me Patrice de Repentigny, greffier

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)